

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 19.03.2024 Date d'affichage : 19.03.2024

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Le vingt-six mars de l'an deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, AMBLARD Gilles, VIDAL Carine, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila, CLAUZIER Manon

Etaient excusés : GAT Nicolas

Etaient absents : SABOT Nicolas,

Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Sébastien VERNET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 26.03.2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

- Un excédent de fonctionnement de :	101 471.75
- Un excédent reporté de :	221 374.22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	322 845.97

INVESTISSEMENT :

- Un déficit d'investissement de :	222 773.48
- Un déficit des restes à réaliser de :	24 646.36
- Un excédent reporté de :	96 178.64
Soit un déficit de financement de :	151 241.20

Considérant l'excédent de fonctionnement et le besoin de financement en investissement,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	151 241.20
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	171 604.77

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Sébastien VERNET

La secrétaire de séance, Lydie BENLIAN

